



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026

Numéro	10.05
Objet	COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 30 janvier 2026 (budget) et 06 février 2026.
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h25.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 104 / Volants : 126

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, PORTIER-GUENIN Françoise, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SIMON Éric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Jean-François.

Excusés et ont donné pouvoir : BAZIN-MALGRAS Valérie à BAROIN Stéphanie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à DENIS Valery, CASTEX Jean-Marie à ROBLET Bernard, FINOT Patrick à PETIT Christine, GACHOWSKI Jacques à RAGUIN Jacky, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HELIOT-COURONNE Isabelle à LE CORRE Marie, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIRTZIG Jack à MAGLOIRE Arnaud, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, LEROY Marie-Thérèse à HUBINOIS Alain, MEIRHAEGHE Jean-François à LEDOUBLE Catherine, MEIRHAEGHE Sonia à DELAITRE Guy, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, NINOREILLE Francine à GAUTHIER Anne-Sophie, POTTIER Denis à COCHET Jean-Michel, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

Excusés : ARBONA Philippe, BECARD Francis, BURRI Marie-Luce, FRAPIN David, MANDELLI François, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, ROYER Anne-Marie.

Sorti : DUSACQ Maxime.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
126	01	125	0	01

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FÉVRIER 2026

COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE

Annexe : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verrières

Exposé :

V. COMMUNE DE VERRIÈRES

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 5 juillet 2023, a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le 29 mai 2024, le Conseil municipal a lancé le débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Troyes Champagne Métropole est désormais compétent en matière de plan local d'urbanisme ou documents en tenant lieu, carte communale depuis le 1^{er} janvier 2025. La commune de Verrières a autorisé Troyes Champagne Métropole à poursuivre la procédure d'évolution de son document d'urbanisme. Ainsi, lors de la séance du 03 juillet 2025, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation préalable et a procédé à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verrières. Ce projet a ensuite été soumis à l'avis des personnes publiques associées et consultées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le projet ainsi arrêté, enrichi des avis reçus, a fait l'objet d'une enquête publique menée du 03 novembre 2025 au 4 décembre 2025 inclus. Le commissaire enquêteur a déposé son rapport et ses conclusions motivées, favorables, en date du 03 janvier 2026. Un mémoire en réponse a par ailleurs été élaboré afin de préciser les modifications envisagées à la suite des observations issues de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées.

Huit observations ont reçu un avis favorable de la commission d'urbanisme :

- Observation n°3 : L'espace jardins et vergers au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme, de la parcelle ZM421, sera supprimé de la planche graphique car un permis de construire a été délivré.
- Observation n°5 : Une partie de l'espace jardins et vergers au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme, des parcelles ZD201 et ZD05, sera supprimé de la planche graphique, permettant la réalisation de deux constructions d'habitation.
- Observation n°7 : Les observations de l'APRR concernant le plan de zonage et le règlement seront prises en compte.

- Observation n°6, 8, 9 : L'Orientation d'Aménagement et de Programmation a été modifiée pour un meilleur aménagement afin de prendre en compte les demandes de ces observations.
- Observation n°10 : La passerelle, de type Eiffel, sera considérée comme un élément du patrimoine et le plan de zonage sera modifié en conséquence.
- Observation n°12 : L'espace jardins et vergers au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme, de la parcelle ZB78, sera supprimé de la planche graphique.

Le projet de PLU a donc été modifié en ce sens.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verrières, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;**
- **DE METTRE À JOUR le DPU institué par délibération du conseil municipal de la commune de Verrières en date du 29 novembre 2016 conformément au plan annexé au dossier de PLU ;**
- **D'INFORMER que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, affichée pendant un mois au siège de Troyes Champagne Métropole et à la mairie de Verrières et publiée sur le portail national de l'urbanisme et une mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.**